

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.065

L'An Deux Mille Deux, le 22 mai à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

6 MAI 2002

DATE D'AFFICHAGE

6 MAI 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, M. LE GUEUT, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. HUGENDOBLER représenté par M. LE GUEUT
Mme MONTRON représentée par Mme LECOMTE
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Melle LABEYRIE représentée par M. MOST

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 33

M. CAU a été élu Secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2002 AUX ASSOCIATIONS A
CARACTERE SCOLAIRE

VOTE : UNANIMITE

La Commission des Affaires Scolaires qui s'est réunie le 27 Mars 2002, a proposé une répartition du crédit prévu au Budget Primitif 2002 pour les associations à caractère scolaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette répartition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur
- Vu l'avis de la Commission des affaires scolaires du 27 Mars 2002.
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'allouer les subventions 2002 aux associations suivantes :

- O.C.C.E. COLLEGE HENRI DUNANT (Section d'Enseignement Général et Professionnel adapté)	763 E
- FOYER SOCIO EDUCATIF - COLLEGE HENRI DUNANT	610 E
- FOYER SOCIO EDUCATIF - COLLEGE EMILE ZOLA	534 E
- FOYER SOCIO EDUCATIF - LYCEE CORDOUAN	700 E
- FOYER SOCIO EDUCATIF LYCEE PROFESSIONNEL CHAMPLAIN	762 E
- FOYER SOCIO EDUCATIF - LYCEE PROFESSIONNEL PIERRE & MARIE CURIE	762 E
- ECOLE DE L'YEUSE MIXTE - COOPERATIVE SCOLAIRE	610 E
- ECOLE PRIMAIRE LOUIS BOUCHET COOPERATIVE SCOLAIRE - (3 CLASSES)	1 600 E
- ECOLE ELEMENTAIRE MAINE GEOFFROY (CLASSE DE NEIGE + CLASSE ROUSSE PROJET PEDAGOGIQUE)	1 448 E
- ECOLE LA CLAIRIERE ELEMENTAIRE COOPERATIVE SCOLAIRE - PROJET PEDAGOGIQUE NATURE	229 E
- FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE STE MARIE- ST JEAN BAPTISTE (CLASSE NATURE)	610 E
- LA PREVENTION ROUTIERE	457 E
- CHAMBRE DE METIERS DE LA CHARENTE MARITIME	357 E
- EUTERPE	381 E
- ECOLE L'YEUSE ELEMENTAIRE - COOPERATIVE SCOLAIRE	518 E

(ACHAT MANUELS SCOLAIRES)

- LYCEE ENSEIGNEMENT ADAPTE EYSINES	77 E
	=====
TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES.....	10 418 E
TOTAL CREDIT BUDGET.....	10 418 E

- D'imputer la dépense correspondante à l'Article 6574 - 20 du budget Primitif 2002.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 mai 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS